



## INTERPELLATION

**Auteur** Paola Riva Gapany, PS/GC  
**Objet** Maltraitance et violence gynécologiques et obstétricales: qu'en est-il en Valais?  
**Date** 06/09/2021  
**Numéro** 2021.09.311

En Suisse, selon une étude publiée le 26 octobre 2020 par la Haute école spécialisée bernoise, un quart des femmes subissent des coercitions obstétricales pendant l'accouchement. Plus particulièrement, les parturientes se sont senties mal informées, sous pression, intimidées ou en désaccord avec une décision de traitement : 27% des femmes interrogées ont indiqué aux auteurs de cette étude avoir vécu une forme ou une autre de coercition obstétricale. Pas moins de 10% d'entre elles ont déclaré avoir reçu des remarques insultantes envers elles par les spécialistes lors de l'accouchement. Les répercussions de telles situations peuvent être graves et entraîner un sentiment d'échec chez la femme concernée pouvant perdurer des années. Il est important de relever que le personnel médical n'a généralement pas l'intention d'être maltraitant avec les patientes. Au niveau fédéral une interpellation de 2018 et un postulat de 2020 ont notamment demandé au Conseil Fédéral si des études relatives aux violences gynécologiques et obstétricales subies en Suisse, ont été menées. Ce dernier a répondu par la négative et a renvoyé la question aux sociétés de discipline médicale et aux cantons en vertu de la loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd; RS 811.11). Raison pour laquelle, le canton de Vaud en partenariat avec le CHUV, a lancé en mars 2021 un dispositif inédit pour prendre en charge les accouchements traumatiques.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

1. L'Etat du Valais possède-t-il des données sur la thématique des violences et maltraitances gynécologiques ou obstétricales, ainsi que sur les traumatismes liés à l'accouchement dans le canton ? Si oui, quels enseignements en tire-t-il ?
2. Concrètement, existe-t-il des chiffres sur le nombre d'épisiotomies pratiquées lors d'accouchements en Valais ? Si oui, observe-t-on une évolution ?
3. Aussi, existe-t-il des statistiques du nombre « d'expressions abdominales » pratiquées lors d'accouchements ? Si oui, observe-t-on une évolution ?
4. Quelles mesures de prévention ont été ou pourraient être adoptées contre les violences et maltraitances gynécologiques ou obstétricales, ainsi que contre les traumatismes liés à l'accouchement ?
5. De manière générale, la prévention des pratiques problématiques pour les patientes dans le cadre des soins médicaux est-elle suffisamment intégrée dans le cursus de formation des soignants ?